Konkurse Faillites Fallimenti

No 200 Mittwoch, 15.10.2008 126. Jahrgang

- Débitrice: Entreprise à Astié & Fils SA, route de Saint-Julien 129, 1228 Plan-les-Ouates GE
- 2. Remarques: Entreprise de travaux publics, de génie civil, de démolition et terrassement; exploitation de gravières et de carrières; transport de tous matériaux et combustibles. Créance mentionnée pour mémoires elon l'art. 630 AOF

"La collocation de production(s) créance(s) est réservée en raison de procédure(s) pendante(s) diligentée(s) contre le failli à savoir: la cause A/1806/2004 3 AVS devant le Tribunal cantonal des assurances sociales. L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce(s) procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite.

Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP dans le délai précité."

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

- 1. L'état de collocation (réf. n° 1); 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
- A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1).

Pour tout renseignement:

N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07

Office des faillites

1227 Carouge

(04691030)